

Déclaration liminaire CGT-INRA

La déclaration liminaire CGT-INRA sera assez courte. En effet, le gouvernement continue malheureusement sur tous les plans, et même amplifie sa politique anti- sociale : Pacte de Responsabilité planifiant l'austérité pour les salariés et des milliards de subventions pour les patrons, Loi Macron et Loi sur le soi-disant « dialogue social » visant à liquider le Code du Travail, réforme territoriale menaçant de mobilité forcée plus de 10.000 de nos collègues fonctionnaires d'Etat, réforme des collèges conduisant à territorialiser l'Education Nationale, remise en cause des RTT à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, remise en cause du service public ferroviaire sur tout le pays au profit de systèmes privatisés d'autocars, blocage des salaires et mise en place de la RIFSEEP,...

On pourrait multiplier les exemples de remise en cause des droits des salariés et de la population pour le plus grand bénéfice du MEDEF. Heureusement, partout la résistance à ces mesures s'exprime, depuis les manifestations unitaires du 9 Avril jusqu'à la grève de ce jour appelée à l'APHP contre la remise en cause des RTT.

La Recherche et l'enseignement supérieur n'échappent pas à la règle,

et sont à la fois en plein dans la tourmente budgétaire, « économies » du pacte de responsabilité obligent, et dans la tourmente organisationnelle avec les COMUE qui dessinent une nouvelle architecture du système de la Recherche et de l'Enseignement supérieur où le cadre territorial ou régional devient dominant au détriment de la définition d'une politique nationale. Quoi qu'en dise la Direction générale, l'existence des ESPT nationaux, INRA/CNRS/ INSERM/ IRSTEA et autres, est ainsi directement menacée, tout comme les statuts nationaux des personnels. D'ores et déjà, des voix se font entendre pour confier cette gestion aux présidents des COMUE. Le Direction prétend nous rassurer en indiquant que l'INRA ne serait membre fondateur de COMUE, et donc soumis directement aux décisions politiques de celle-ci, qu'à Paris-Saclay. Mais, aujourd'hui il y a plus d'UMR que d'unités propres de recherche INRA, 95 contre 37. Certains centres comme Bordeaux sont même composés en grande majorité d'UMR, dont la partie universitaire va être dépendante de la COMUE pour sa politique, son budget, ses emplois, la gestion de ses personnels,.... Peut-on sérieusement faire croire que cela sera sans conséquence sur l'INRA ? Quelles mesures la direction prend-elle pour préserver sa politique nationale ?

Mais venons-en à Saclay, puisque 17% de l'ensemble de l'INRA (1410 agents sur 8290) serait concerné par la COMUE Paris-Saclay.

Y a-t'il une adhésion des personnels à ce projet emblématique ? Avec des taux de votants allant de 2% chez les étudiants à 24% chez les professeurs et s'établissant à 14% chez les ITA et chez les Chargés de recherche/ Maîtres de conférences, les résultats des élections au Conseil d'Administration sont éloquentes quant à la défiance extrême de toutes les catégories de personnels. Les syndicats CGT de l'INRA, AgroParisTech, CNRS et Polytechnique qui avaient appelé, avec SUD et FO, au boycott ne peuvent que s'en féliciter, et réaffirment leur opposition au projet Paris-Saclay.

La Direction Générale entend cependant continuer imperturbablement. Elle s'émancipe même pour cela des contraintes réglementaires. Ni le Comité Technique de l'INRA, ni le CCHSCT n'ont été consultés pour avis avant que ne soit soumis au vote du Conseil d'Administration le protocole INRA-AgroParisTech d'implantation sur Saclay, dont il est évident aujourd'hui, avec l'ordre du jour de cette réunion, qu'il implique le transfert physique de centaines d'agents, dont 363 titulaires, et de 13 unités. Nous reviendrons dans la discussion sur la situation qui serait ainsi créée pour ces agents, tant ceux qui refuseraient de partir dans un contexte d'absence de transports, de logements, etc. que ceux qui l'accepteraient, mais nous entendons que ce Comité Technique dénonce l'absence d'avis préalable du CT et du CCHSCT alors que ceux-ci sont censés par la Loi être consultés. Nos camarades d'AgroParisTech viennent d'ailleurs de déposer un recours contre la décision de leur Conseil d'Administration.

Les derniers points que nous voulons évoquer - il y en aurait évidemment beaucoup d'autres - concernent tout d'abord **le décompte des jours de grève pour le calcul des périodes ouvrant droit à retraite**. Cette mesure inique anti-grève, dont il apparaît qu'elle n'est, dans toute la Fonction Publique, quasiment appliquée qu'à l'INRA, n'est toujours pas réglée, et fait honte à ceux qui prétendent faire du « social » au sein de l'Institut. Nous exigeons un règlement au plus vite et allons demander une entrevue au Premier Ministre.

Le second point concerne la Note de Service 2015-34, sur **« la mise en place d'un dispositif de ressources propres mutualisées alimenté par des frais de gestion »**. Alors que cette note établit un prélèvement conséquent sur les contrats et les recettes des unités et un dispositif de **« redistribution équitable et incitatif (sic !)** », ayant de fortes conséquences sur des budgets d'UR et d'UE déjà exsangues, nous n'acceptons pas qu'elle n'ait jamais été présentée devant le Comité Technique.

Venez renforcer un syndicat de luttes :

Adhérez à la CGT !



Syndicat National CGT-INRA RN 10 – Porte de St Cyr 78210 Saint Cyr l'Ecole Tél : 01.39.53.56.56 Fax : 01.39.02.14.50
Mail : cgt@inra.fr Sites internet : <https://intranet.inra.fr/cgt/> et <http://www.inra.cgt.fr/>